

VEA TAUTAI

LA LETTRE DE LA PÊCHE

N°5
MARS 2000

DOSSIER : LA PÊCHE EN 1999

LE PRÉSIDENT À LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE (VOIR PAGE 7)



M. Kuk Jeon Ahn, chef de la délégation coréenne, en compagnie du ministre de la Mer, M. Llewellyn Tematahotoa, à l'issue de la signature des accords de pêche franco-coréens pour la campagne 2000.

C'est une grande satisfaction pour le Ministre de la Mer de pouvoir vous présenter aujourd'hui le 1^{er} numéro du "Ve'a Tautai - La Lettre de la Pêche", nouvelle formule. Avec une mise en page qui a été entièrement repensée, plus dynamique et plus agréable à lire, notre objectif est de pouvoir encore mieux communiquer avec l'ensemble des professionnels du secteur de la pêche. Je veux en effet que le Ve'a Tautai soit pour le ministère et ses services, un bulletin d'information et de liaison privilégiée avec chacun d'entre vous. Ce premier numéro de l'an 2000 est aussi l'occasion de faire un rapide bilan de l'action menée par mon ministère en 1999. Celle-ci s'est traduite par toute une série de mesures concrètes, tant à l'échelon local qu'international.

S'agissant des initiatives prises au plan local, elles l'ont été dans trois domaines majeurs : la pêche côtière, la pêche semi-industrielle et la coopération. La reprise du programme D.C.P (Dispositif de Concentration de Poissons) arrêté depuis la fin 97 ; la poursuite des efforts d'aides à l'investissement afin de moderniser l'outil de pêche, et les très nombreuses actions de formations menées au cours de l'année écoulée en vue de la délivrance de permis de navigation, sont à porter au crédit de notre volonté de développer la pêche côtière.

Au niveau de la pêche semi-industrielle, il convient de citer principalement l'édification, selon les normes internationales, du bâtiment d'entreposage frigorifique et de conditionnement au Port de Pêche de Papeete ; la signature de deux conventions avec l'AC2P pour le financement par le Territoire d'un programme de construction de douze thoniers de 13 mètres (dont deux sont à ce jour construits et livrés), et l'inscription de la Polynésie française sur la liste des pays autorisés par l'Union européenne à exporter des produits de la pêche en Europe.

Dans le domaine de la recherche et de la coopération enfin, il faut rappeler l'achèvement de l'étude ECOTAP et le début de sa vulgarisation auprès des professionnels ; la rencontre avec des responsables techniques de Wallis et Futuna en vue de la mise en place d'un programme régional de coopération et enfin, la livraison de quatre thoniers de 21 mètres à la Nouvelle Calédonie.

S'agissant de l'action internationale du Ministère, la tenue à Papeete de la réunion du S.C.T.B (Comité Permanent sur les Thons et les Marins, émanation de la C.P.S) a constitué une grande première pour notre pays. Quant aux négociations des accords de pêche franco-coréens en décembre dernier, elles ont été l'occasion pour nous de faire preuve de fermeté en matière de quotas accordés, de démontrer notre souci de préserver la ressource naturelle en thonidés, et d'obtenir quelques 170 millions destinés à abonder les caisses du Fonds d'Intervention à la Mer, afin de pouvoir ainsi aider directement les pêcheurs polynésiens.

Pour satisfaisants qu'aient été ces douze derniers mois, il nous faut dès à présent tourner nos regards vers l'avenir. Force est de constater que le chantier prioritaire qui nous occupe déjà est celui de la protection sociale du pêcheur, avec pour corollaire, la définition d'un statut officiel pour ce dernier. Il est urgent de traiter ces problèmes, si l'on se réfère aux actions en justice dernièrement intentées à l'encontre de deux amateurs n'ayant pas déclaré leurs marins pêcheurs au régime des salariés. Mais bien d'autres initiatives sont en préparation, et je me limiterai à n'en citer qu'une : le démarrage de la construction, au Port de Pêche de Papeete, du bâtiment de mareyage pour le poisson frais. En conclusion, je vous invite à découvrir le contenu de ce nouveau Ve'a Tautai, qui comprend notamment un dossier très complet sur toutes les statistiques de pêche pour l'année 1999.

Bonne lecture !

Llewellyn TEMATAHOTOA
Ministre de la Mer

Te hoe maururu rahi no te Faaterehau o te moana no te faaite atu i teie mahana te numera 1 no te "Ve'a Tautai" faataaraa api. Te hinaaro nei au no teie rata a te rava'ai e no te piha toro'a o te faaterehau e no te mau piha toro'a, hoe parau haamaramaramaraa e te tuatira a na tatou taitahi. Teie numera matamua no te matahiti 2000 ua riro atoa no te faaite atu te mau ohipa o tei rave hia na te piha toro'a o te faaterehau i 1999.

Ua faaite mai oia tetahi mau faito tano, no to tatou mau pae, e tae noatu to rapae mau fenua. No te mau ohipa o tei faaoti hia io tatou nei, tei roto ia e toru tuhaa: te rava'airaa na te pae, te rava'airaa afa-tapihaa e te rave amuiraa. No te ohiparaa o te mau fenua no rapae, mea ti'a ia tapea hia mai te tupuraa no te matamua i Papeete, te rururaa o te SCTB, tae noatu te mau tuatapaparaa o te mau fauraa rava'ai "Farani-Corea", o tei faaoti no te tauturu atu i te mau taata rava'ai no porinetia.

Te titau atu nei vau ia outou ia hio atu i teie Ve'a Tautai api, oia hoi te vai nei i roto te hoe hohoraraa i te mau numeraraa no nia i te rava'airaa no te matahiti 1999, e te mana'o nei vau e riro teie taioaraa ta outou i te haamaitai faahouraa.

Llewellyn TEMATAHOTOA



GOUVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA MER

SERVICE DES RESSOURCES MARINES
B.P. 20 - 98713 PAPEETE - TÉL. (689) 43 93 14
TÉLÉCOPIE - (689) 43 91 50 - Email: srm@mer.gouv.pf

La commercialisation

L'export progresse toujours

Les données, aimablement fournies par l'ensemble des exportateurs, présentent l'avantage par rapport aux données classiques en provenance des Douanes de plus de précisions sur les produits mais n'indiquent pas en revanche les valeurs. Pour plus d'homogénéité, tous les poids indiqués sont en équivalents-poisson entier (epe) : 1 kg de poisson entier reste égal à 1 kg epe, mais 1 kg de longe équivalait à 2 kg epe.



Longe congelée, produit phare des exportations.

Avec un volume de 1449 tonnes, les exportations ont représenté 31% de la production palangrière et ont progressé de 13% par rapport à 1998 avec un excès de 147 tonnes. Les produits congelés représentent 90% des exportations alors que les produits entiers et les longues sont exactement répartis dans un rapport 1/2.

Les exportations en frais constituent 5% de la production des thoniers de pêche fraîche tandis que celles en congeler concernent environ 55% de la production des thoniers congélateurs.

Le germon constitue la base des exportations tant en frais qu'en congeler, en entier ou en longe ; il est suivi d'assez loin par le thon jaune. Il faut noter certaines exportations intéressantes telles que les requins "mako" et "renard".

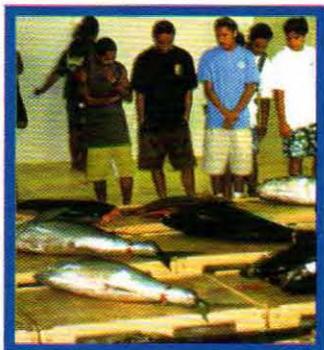
Au niveau des destinations, la France, grâce notamment à la longe congelée, est leader avec 51% des volumes.

Pour les autres produits, les USA dominent le marché du "frais" et les conserveries des Samoa Américaines traitent l'essentiel de nos thons entiers congelés. Les quantités destinées au Japon restent anecdotiques et correspondent certainement à des échantillons de prospection commerciale.

Les marchés locaux en baisse

La baisse générale constatée sur l'ensemble des principaux marchés municipaux de Tahiti et Raiatea ainsi qu'au marché d'intérêt territorial du Port de pêche de Papeete atteint environ 250 tonnes par rapport à 1998. Toutes les catégories de produits, aussi bien océaniques que lagunaires sont touchées par cette baisse.

On peut comprendre cette baisse si l'on prend en compte le fait que d'une part, la production globale des pêcheurs professionnels a globalement diminué d'environ 150 tonnes, et d'autre part, que les exportations ont augmenté de 147 tonnes.

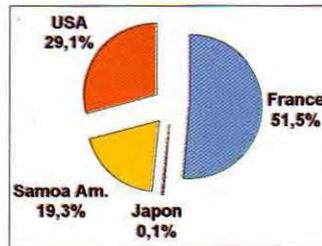


La criée: des poissons de qualité

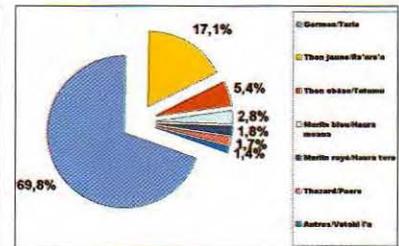
Ventilation des exportations par type de présentation et conservation

Présentation	Entier / Pa'oto'a	Longe / Harahara	Ventreche * / Opu	Total	%
Frais / Haa to'eto'e	94,5	20,7		115,2	8,0%
Congelé / Haa paarihia	387,7	941,2	4,5	1 333,4	92,0%
Total	482,2	961,9	4,5	1 448,7	
%	33,3%	66,4%	0,3%		

Ventilation des exports par destination



Ventilation des exports par espèce

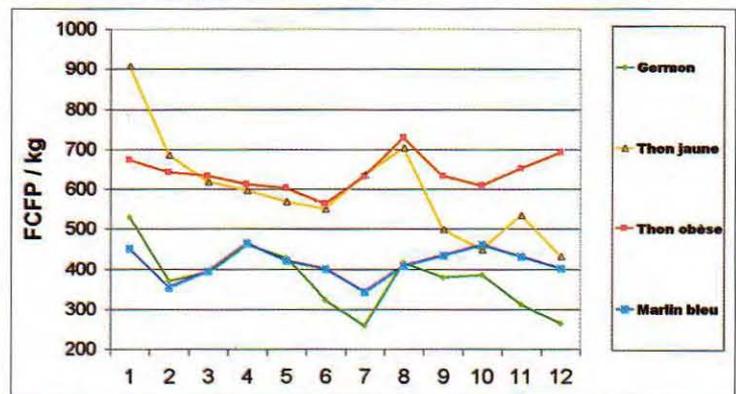


Répartition des ventes dans les marchés en 1999

Espèces / Marchés	Papeete	Pirae	Uturoa *	MIT Papeete	Total
Bonite/Anthopu	101,9	0,0	12,8	0,0	114,7
Thons/Aahi	139,3	110,4	11,0	202,9	463,7
Grands pélagiques/Rahi i tua	43,7	19,5	2,2	72,8	138,2
Petits pélagiques/Ri i tua	1,1	0,0	6,5	0,0	7,7
Poissons lagunaires/Taioto	330,6	22,9	28,7	0,0	382,2
Crustacés/Paa paari	0,8	0,0	0,0	0,0	0,8
Total	617,3	152,9	61,2	275,8	1 107,3

* 5 mois de données

Prix mensuels moyens relevés à la Criée pour les 4 principaux produits



Te mau faautaraa o tei faaite mai i te matahiti 1999 te faito ra 1449 tane oia hoi e 31 % no te hoturaa a te mau pahii tai'a haapainu hoe haereraa i te rahi 13 % ia hio hia i te matahiti 1998.

Ua riro 92 % te mau i'a faatoetoe paarihia o tei faautahia e tae noa atu ite mau i'a o tei harahara hia e 66 %. Te aahi taria e 69 % e te aahi rearea 17 % te rahira o te mau i'a o tei faauta hia.

No te pae o te uturaa i roto i te mau fenua, ua riro te afa na te fenua Farani te rahira o te mau faautaraa, i muri mai te Marite (USA), te mau motu Hamoa Marite e te fenua Tapone.

Te mau hoo o tei papaihia no roto ia i te mau matete no Tahiti e no Raiatea e tae noa atu i te matete Hoopatera, ua ite hia te hoe toparaa 250 tane ia hio hia i te matahiti 1998. Vetahi mau puera e'a no te tapihoora o tei faarahi hia, ua tuea noa te vahii i matau hia.

La production 1999

Tous les poids sont indiqués en tonnes

Productions de la pêche côtière et hauturière



Le bonitier reste une composante importante de la pêche côtière

FLOTTILLES	Pêche côtière			Pêche hauturière		Total	
	Poti marara	Bonitiers classiques	Bonitiers palangriers	Thoniers de pêche fraîche	Thoniers congélateurs		
Catégories	242	74	14	24	19	359	
Unités	242	74	14	24	19	359	
Jours de pêche	20 005	5 440	987	3 401	2 528	6 916	
Germon/Taria	23	38	83	1 012	1 485	2 641	36%
Thon jaune/Re'are'a	257	160	59	311	386	1 173	16%
Thon obèse/Tatumu	2	0	8	125	143	278	4%
Bonite/Auhopu	479	526	9	29	65	1 108	15%
Rostres/Haura	72	21	34	292	257	676	9%
Autres commercial/Vetahi tapihoo	372	81	31	236	163	883	12%
Requins/Ma'o	0	0	24	175	203	402	5%
Autres non commercial/Vetahi tapihoo ore	0	0	6	54	115	175	2%
Total flottilles	1 206	827	253	2 234	2 816	7 336	
%	16%	11%	3%	30%	38%		
Total secteurs	2 033			5 304			
%	28%			72%			

Elle a légèrement diminué d'environ 2% par rapport à 1998, elle est le fait de la flottille de bonitiers classiques dont la production a baissé de 110 tonnes alors que les flottilles de poti marara et de palangriers ont obtenu pratiquement les mêmes résultats qu'en 1998

Flottilles et productions

Nos estimations portent à 359 les navires actifs en 1999. Ces navires ont pêché plus de 32300 jours en ayant passé plus de 35700 jours en mer.

La production globale est estimée à 7336 tonnes dont 5304 tonnes (72%) en provenance de la pêche hauturière et 2033 tonnes (28%) de la pêche côtière

Productions par espèce

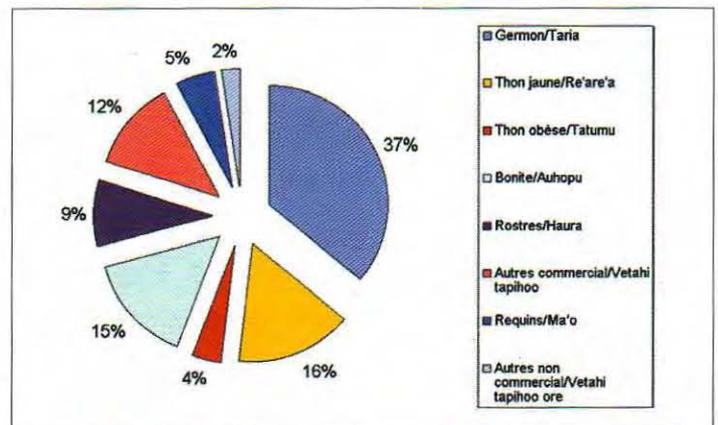
Les principales prises sont constituées par les thonidés qui représentent 71% de l'ensemble ; parmi les thons, 3 espèces se détachent : le germon qui représente à lui seul 36% de la production globale, le thon jaune (16%) et la bonite (15%). Les poissons à rostre (marlins et espadon) viennent en seconde position avec 10% de l'ensemble puis le mahimahi avec 5%.

Il faut noter les quantités non négligeables des prises sans valeur commerciale actuellement telles que les requins (402 tonnes) et toute une série d'autres espèces capturées uniquement à la palangre (raies, uravena, tatia, oro, etc....) de l'ordre de 175 tonnes.



Les thoniers de 25 m et 26 m se recentrent sur le congeler.

Ventilation des prises par groupes principaux



Thonier congélateur catamaran

Mau 359 pahi tai'a oteania rave tamau no Porinetia Farane o tei ohipa nei i te matahiti 1999 o tei tai'a e 7336 tane i'a e ia hio hia e 72 % no te mau pahi tai'a tua te rahiraa o te mau pahi tai'a haapainu

Ua riro te aahi e 71 % te i'a i tai'a rahi hia o te aahi taria hoa ra e 36 % atoa, apiti hia mai i te aahi rearea (16 %) e te auhopu (15 %).

Te mau pahi tai'a haapainu o tei tapea noa te rahiraa ia piri noa i te 5300 tane noatu a te tuuraa hia e 7 pahi api tai'a aahi haapaari na roto ra i te mau tauui-
raa o te huru o te reva "la niña" o tei faatopa te hotu i nia i te 30 % ia hio hia i te matahiti 1998. la faafaitohia hoesa huru hotu i te matahiti 1998, te ravea itoitono te tai'araa i te matahiti 1999 o tei horoa mai e 7500 tane i'a.

Rendements

Les rendements des poti marara et des bonitiers classiques n'ont pas changé significativement en 1999. Pour les palangriers par contre, le rendement global est passé de 64 kg pour 100 hameçons en 1998 à 45 kg en 1999 ; soit une baisse de 30% par rapport à 1998 qui a été rappelons-le une année exceptionnellement bonne. Il est important de noter que toutes les catégories de palangriers ont connu cette baisse de rendement.

Les causes à cette baisse sont directement imputables aux conditions environnementales qui ont sévi depuis la fin de l'année 1998 et qui perdurent encore aujourd'hui : le phénomène climatique "la niña". Inversement, les excellents rendements enregistrés depuis mi-96 à fin 1998 sont à mettre sur le compte du phénomène inverse "el niño". Sur l'ensemble de l'océan Pacifique où "la niña" s'est développée, les rendements à la palangre ont diminué.

Cas des palangriers

Les palangriers "monofilament" qui n'existent en Polynésie française que depuis 1990 ont vu leur structure considérablement évoluer au point qu'en 1992 et 1993 par exemple, les bonitiers palangriers formaient plus de 50% des effectifs. Aujourd'hui, la tendance est à l'accroissement des congélateurs qui a une incidence directe sur la taille des navires.

L'observation des rendements des palangriers met en évidence un accroissement des rendements moyens des petites unités (bonitiers palangriers) vers les grandes unités (thoniers congélateurs),

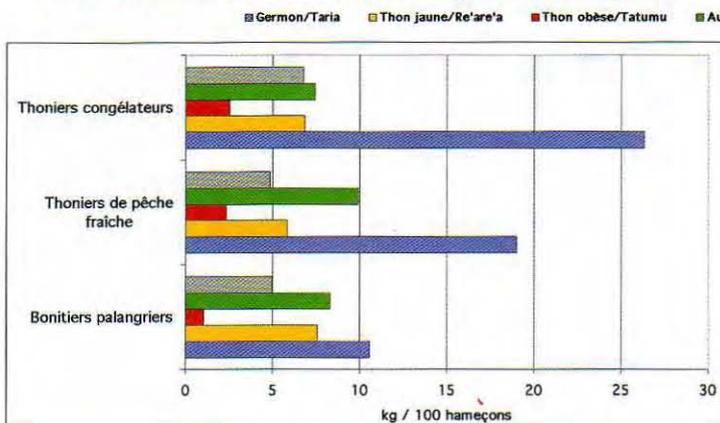
qui vont de 32 à 50 en passant par 42Kg/100 hameçons pour les thoniers de pêche fraîche. En 1998, le même phénomène a pu être observé.

Les grands navires, qui disposent aussi d'une plus grande autonomie en mer peuvent exploiter plus longtemps un gisement intéressant et rechercher des zones plus actives qui seraient éloignées de leur port d'attache.

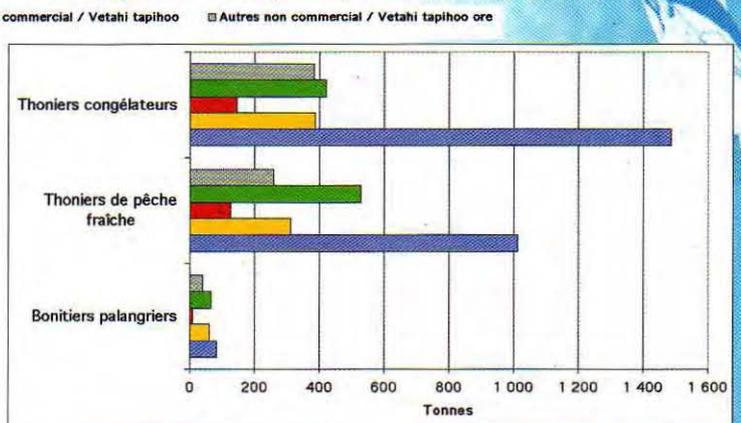
Définitions

Un navire est considéré "professionnel" au sens où d'une part, son propriétaire est titulaire d'une licence de pêche hauturière valide et d'autre part, il a exercé une activité de pêche significative durant l'année. Pour cataloguer ces navires et éviter des confusions, nous avons pris le parti de raisonner en terme de flottille, ce qui permet de distinguer 2 catégories facilement identifiables, sans distinction des techniques mises en œuvre : la pêche côtière et la pêche hauturière. La pêche côtière inclut les poti marara et les bonitiers classiques tandis que la pêche hauturière concerne les thoniers palangriers, les thoniers de pêche fraîche et les thoniers congélateurs. Un thonier congélateur est pris ici comme tout thonier disposant de moyens importants de congélation à bord mais qui peut éventuellement exercer une pêche en frais ; il s'agit de palangriers ou de ligneurs à germon des 40°S. Il est également important d'identifier la flottille palangrière qui intègre l'ensemble des unités qui pêchent avec la technique particulière de la palangre horizontale dérivante monofilament, c'est à dire l'ensemble des thoniers actuels et les bonitiers palangriers.

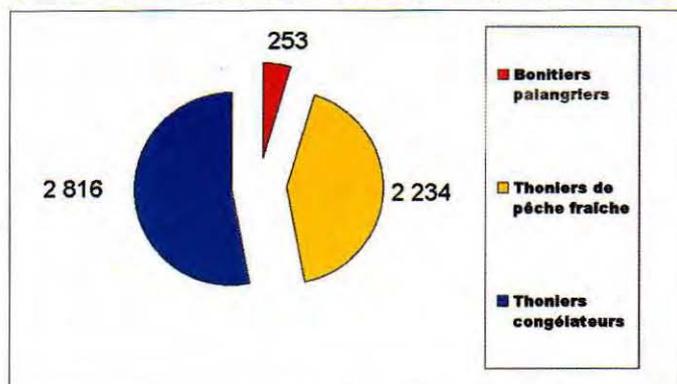
Distribution des rendements par catégorie de palangriers



Répartition des prises par catégorie de palangriers



Distribution en tonnes des 3 secteurs de la pêche hauturière



Principales caractéristiques de la flottille palangrière

Type de palangrier	Bonitiers palangriers	Thoniers de pêche fraîche	Thoniers congélateurs	Total
Unités	14	15	16	57
Marées / unité	27	32	10	
Jours de mer / unité	89	191	184	
Jours de pêche / unité	71	142	193	
Hameçons (milliers) / unité	56	222	297	
Tonnage nominal ¹	253	2 234	2 816	5 304
Tonnage commercial ²	214	1 976	2 434	4 625
Tonnage débarqué ³	186	1 719	2 140	4 045
Rendement nominal ⁴	32	42	50	45
rappel 1998				
Tonnage nominal ¹	279	2 429	2 574	5 282
Rendement nominal ⁴	42	57	70	64

1 : Poids vifs de la totalité des prises

2 : Poids vifs des prises commerciales uniquement

3 : Poids des prises commerciales présentées à la vente en gros

4 : Kg nominal pour 100 hameçons posés

10 ans de pêche en Polynésie

Production

Les flottilles de pêche professionnelle ont évolué de manière différente depuis 1990. Alors que celle des bonitiers connaît une décroissance régulière passant de 118 à 74 unités actives, la flotte active des poti marara est passée de 100 à 242 unités et celle des thoniers qui n'existe que depuis 1990 est forte de 43 unités actives sur 53 unités potentielles. Durant l'année 2000, au moins 9 unités de pêche fraîche de 13 m et un thonier congélateur de 25 m renforceront la flottille des thoniers ; quant aux poti marara, des demandes pour environ 100 nouvelles unités sont actuellement recensées.



La flotte des poti marara est en pleine expansion

La production qui stagnait aux environs des 2000 tonnes jusqu'en 1990 grâce à l'apport majoritaire des bonitiers, a par la suite constamment augmenté pour atteindre un pic en 1998 à 7474 tonnes. Ce sont les thoniers et dans une moindre mesure, les poti marara qui ont permis ce décollage. A partir de 1996, les thoniers ont représenté plus de 50% du tonnage global et plus des deux tiers depuis 1997.

Au sein même de la flottille palangrière, la tendance générale est à l'apport de plus en plus important des thoniers congélateurs dans la production.

En 1999, les thoniers congélateurs ont contribué pour 53% de la production palangrière totale. Pour l'année 2000, nous prévoyons une augmentation significative de la production notamment grâce à la mise en service des nouveaux thoniers de l'AC2P et au passage à plein régime des 7 thoniers congélateurs arrivés en 1999.

Exportations

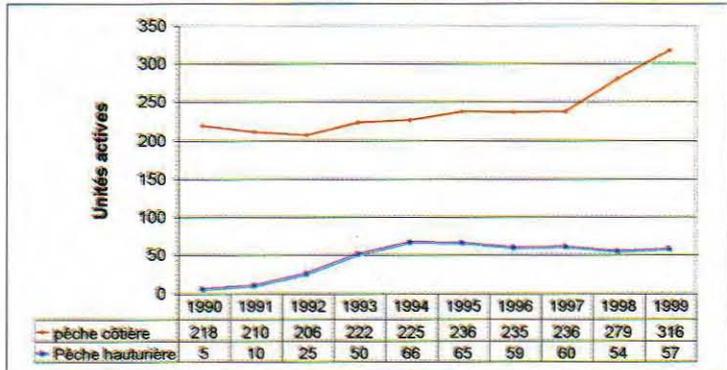
Le véritable décollage des exportations s'est produit en 1997 avec un accroissement important du "frais" et surtout du "congelé". Depuis 1997, le "congelé" a constamment augmenté en accord avec l'accroissement de la production des thoniers congélateurs tandis que le "frais" a subi la tendance inverse qui peut s'expliquer conjointement par la montée en puissance de la demande et aux prix plus attractifs du marché local.

Depuis 1998, la fraction "longe" du congelé est devenue majoritaire et représente encore aujourd'hui un savoir-faire typiquement polynésien. Quant au "frais", dont les marchés existent notamment aux USA mais aussi en Europe, les seules possibilités d'accroissement nécessiteront le renforcement de la flottille palangrière, afin de surmonter l'obstacle d'un marché local de plus en plus demandeur de poisson de cette qualité. Il est important enfin de signaler que jusqu'à présent, seules les prises capturées par la flottille palangrière ont pu être exportées.

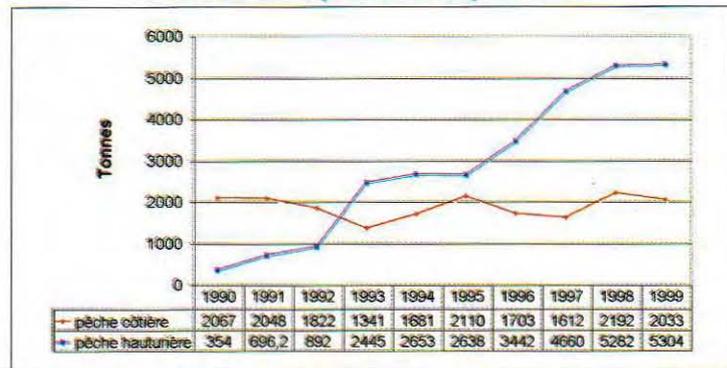


12 unités de 13m renforceront la flotte palangrière d'ici 2001.

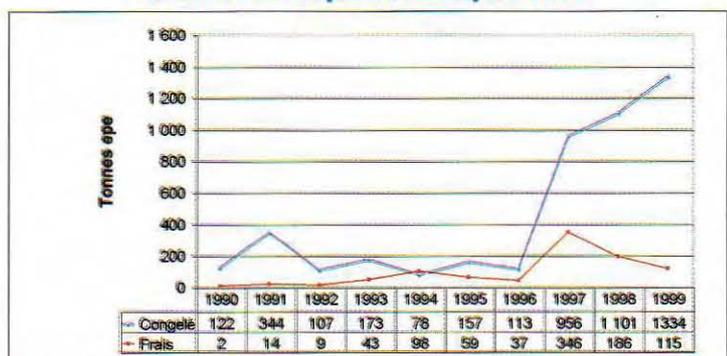
Evolution de la flottille active depuis 1990



Evolution de la production depuis 1990



Evolution des exportations depuis 1990



Te faufaa a te mau pahi tai'à tamau, e riro i te raea hia e 2000 tane i te matahiti 1990 e teie nei mahana ua fatata e 8000 tane.

Na te mau pahi tai'à haapainu e tetahi faito haihai te mau poti marara o ratou te mau tumu o te faarahiraa.

Te mau poti auhopu e tai'à nei te topa topa noa nei i te mau matahiti terara te tapea noa nei ta na hotu te area tautini tane.

Mai te matahiti 1997, te ite hia nei te hoe mahutaraa o te mau utaraa o te mau faito hau atu i te 1000 tane. Ta tatou mau i'a faatoetoe haapaari hia mai te i'a harahara hia, hoe noa ravea ia faa nanea hia te rahiraa pahi e nehenehe oia e pauma ta tatou mau utaraa ia hio tatou i te paaraa i nia i te matete roto mea pua'i oia e haere i te rahi i te mau matahiti.

Le président à la rencontre des professionnels de la pêche



Accueil du Président Gaston Flosse au nouveau bâtiment d'entreposage frigorifique.

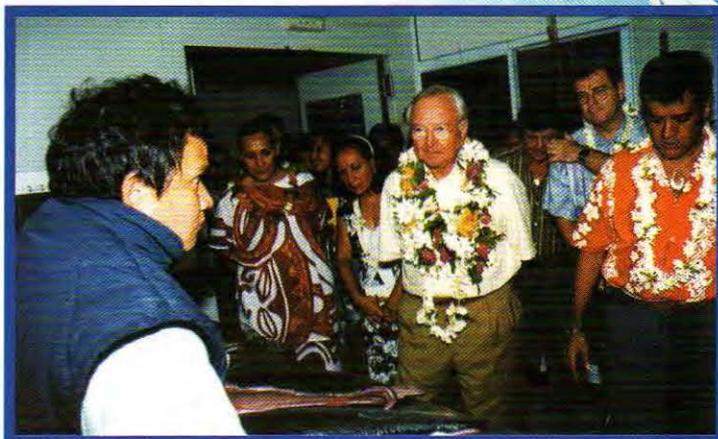
Le 8 février dernier, le Président du Gouvernement, M. Gaston FLOSSE, a effectué une visite des installations du Port de Pêche de Papeete. Pour l'occasion, il était accompagné du Vice-président Édouard FRIT-CH, de sept ministres dont celui de la Mer, Llewellyn TEMATAHOTOA, ainsi que de diverses personnalités représentant le Port autonome, la C.C.I.S.M, les armateurs, les mareyeurs, ainsi que les pêcheurs. Ce fut l'occasion pour le Président d'effectuer une visite commentée du bâtiment logistique d'entreposage frigorifique récemment inauguré, de se faire expliciter les investissements réalisés ou envisagés par le Port autonome, d'évoquer la construction du futur bâtiment de mareyage pour le poisson frais, d'assister à la criée du matin et d'admirer l'adresse des poissonniers pour débiter des thons et "lever" leurs filets, et de s'informer sur le programme de formation des jeunes marins pêcheurs dispensé par le CEFOR au Fare Tautai.

Au terme de cette visite, qui fut suivie d'une réunion de travail avec les principaux représentants des armateurs et des pêcheurs, à laquelle ont également pris part les ministres de la Mer, des Finances, de l'Économie, de l'Emploi et la formation professionnelle, de la Solidarité, des Transports et enfin de l'Agriculture, ainsi que les cadres des services techniques, le Président a décidé de mettre en place trois commissions de spécialistes, chargées d'apporter des réponses concrètes aux questions que se posent les professionnels de la filière pêche.

La première commission doit étudier le problème de la protection sociale du pêcheur, la question de sa rémunération, et par voie de conséquence, celle de son statut. Il faut savoir en effet que traditionnellement en Polynésie française, le marin pêcheur n'a pas de contrat de travail qui le lie au propriétaire du bateau, qu'il est rémunéré "à la part" en fonction des prises effectuées durant une campagne de pêche, et qu'il cotise généralement au Régime des non Salariés.

La seconde commission s'intéresse au financement de la construction des bateaux de pêche. Jusqu'à présent en effet, les dispositions de la "loi Pons" appliquées au secteur de la pêche ont permis de financer de nouvelles unités sans grever lourdement les emprunts contractés par les propriétaires. Les récents amendements apportés par le ministère des Finances métropolitain à cette loi de défiscalisation aboutissent à déséquilibrer les plans de financement des futurs bateaux de pêche. Si la loi Pons ne permet plus, à elle seule, d'alléger la charge financière des investissements réalisés par les armateurs, la question d'une éventuelle extension des dispositions de la "loi Flosse" au secteur de la pêche a été posée au Président, qui a déclaré aux médias qu'à titre personnel, il y était favorable. La commission est donc chargée de lui faire des propositions concrètes.

La troisième commission enfin a pour mission d'examiner les possibilités de répondre aux besoins en matière de formation de capitaines et de mécaniciens. Parallèlement, il y a lieu d'accroître les capacités d'accueil du Fare Tautai afin de former plus de marins pêcheurs. Les professionnels ont par ailleurs souhaité que soit maintenue une formation continue en matière de respect de la qualité alimentaire des produits, s'agissant notamment de la stricte application des normes sanitaires américaines HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), comme celles édictées par l'Union européenne.



Rencontre avec un mareyeur

FAREREIRAA O TE PERITITENI I TE UAHU O TE RAVA'AI

Te 8 no febuare i mairi ae nei, te Perititini Gaston FLOSSE, o tei tere atu i te uahu o te rava'ai no Papeete. Ua riro teie farereiraa a te Perititini no te faataa atu te mau piha faatoetoeraa o tei avari hia, e no te faataa atu te mau haamauaraa o tei rave hia e o teie e opua hia nei e te piha toro'a o te uahu, te tuororaa no te haamaniraa te hoe fare no te i'a api, e no te haamaramaramaraa atoa te tapura no te haapiiraa te mau feia api no te toro'a taata rava'ai horoa hia na te piha toro'a CEFOR i te fare tautai. Te hopearaa o te farereiraa, ua faaoti te Perititini ia haamau hia e toru tomite taa'e a te mau taata aravihi, no te horoa atu e no te pahono atoa i te mau uiuiraa ta te mau taata rave tamau te ohipa rava'ai, no nia atoa te haapiiiraa tamau, te parururaa totiare e te aufaaraa i te haamaniraa tetahi mau pahii api no te rava'ai.